



LETTRE DE RENTREE

Année scolaire 2025-2026

Chères familles, chers enfants,

J'espère que l'été s'est bien passé et que vous êtes tous en bonne forme. Les vacances sont presque terminées et l'école est prête à vous accueillir pour une nouvelle année scolaire.

Je vous rappelle que pour toutes informations, les échanges par mail (ecole@stb13008.com) ou par école directe sont à privilégier. En cas d'urgence (retard à la garderie le soir, par exemple), si le secrétariat est fermé, vous pouvez joindre la directrice au **06 23 17 55 02**. Merci de n'utiliser ce numéro qu'en cas d'absolue nécessité (et n'hésitez pas à laisser un message audio).

COMPOSITION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

PS : Mme **Carole Derrieu** assistée de **Béatrice Stadler**

MS : Mme **Fabienne Rivière** assistée de **Marie Dorsile** et d'**Elodie Tubbiolo**

GS : Mme **Alexia Dumonteil-Miscopain** assistée de **Malika Amrani**

Contrat d'apprentissage AEPE (ASEM) : Melle **Léa Goldsmith**

CP : Mme **Eva Blachère**

CE1 : Mme **Karine Dudarek-Gory**

CE2 : Mme **Alizée Baronnet Lacroze** (lundi/mardi) et Mme **Sylvie Naegelen** (jeudi/vendredi)

CM1 : Mme **Claudine Raybaud**

CM2 : Mme **Sylvie Cachard**

Classe passerelle : Mme **Isabelle Casalta**

Regroupement d'adaptation : Mme **Sophie Godefroy** (mardi et jeudi)

Secrétariat : Mme **Laetitia Guérineau**

Restauration : Mr **Rodrigue Landeau** / Mme **Carine Canal** / Mme **Marilyne Rodolosi**

Maintenance et surveillance au portail : Mr **Jean-Claude Rodolosi**

AESH (sous réserve de changement) : **Emilie Pasquini, Célia Mazzolèni**

Catéchèse : Père **Laurent Notareschi** et les enseignantes.

INTERVENANTS :

- Sport : **Virgile** (CM1 et CM2), **Bruno** (PS, CP, CE1 et CE2) et **Michel** (MS et GS)

- Art et calligraphie : **Suzy Lloret**

- Anglais : **Matt Abdeldjebar**

ORGANISATION DE L'ANNEE

Les jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires :

Matin : **8h30 à 12h**

Après-midi : **14h à 16h45**.

- ❖ **Ces horaires doivent être absolument respectés**, tout retard et toute absence doivent être justifiés. Il ne sera pas possible de pénétrer dans l'école après les sonneries de 8h30 et 14h.
- ❖ **Aucune sortie ou entrée**, demandée par les parents, **en dehors de ces horaires ne sera acceptée** sauf si l'enfant bénéficie d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé) rédigé par les autorités compétentes (le médecin scolaire et la directrice) et approuvé par l'Inspecteur de la circonscription ou pour les rendez-vous d'inscription en 6^{ème}.

HORAIRES D'OUVERTURE DU PORTAIL

Matin : **7h45 à 8h35 et 11h50 à 12h05**

Après-midi : **13h50 à 14h05 et 16h30 à 17h15 puis 17h50 à 18h**

Nous sommes toujours sous « Vigipirate attentats ». Nous devons donc limiter au strict minimum les ouvertures de portail ainsi que le flux de « visiteurs ». Merci de ne pas rester dans l'école une fois vos enfants déposés et/ou récupérés. Nous comptons sur vous pour nous aider à faire respecter cette mesure.

Les accompagnateurs, même ceux des maternelles, doivent avoir quitté l'établissement à 8h30 lorsque la sonnerie de début de cours retentit.

Rappel : il est interdit de se rendre sur le stade en dehors des heures d'EPS.

Pour rentrer dans l'établissement, il est obligatoire de présenter le badge de l'école (ils seront remis aux nouvelles familles au cours de la 1^{ère} semaine).

RAPPEL : Tout badge égaré et/ou détérioré sera facturé 3€.

Les enfants de maternelles (ainsi que **les CP jusqu'aux vacances de Noël**) **doivent être accompagnés dans leur cour** (ou lieu de garderie) par **un adulte**. Les plus grands rejoignent seuls la cour de récréation.

Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans la cour de récréation ou dans les locaux sans être accompagné d'un membre de l'équipe pédagogique. Pour faire passer une information à un professeur, merci de la noter dans le cahier de liaison ou d'utiliser école directe.

Les enseignants, notamment en maternelle, ne peuvent discuter avec les parents une fois que la sonnerie de début de classe a retenti. Ils doivent s'occuper de leurs élèves.

De même, le soir, afin d'assurer la sécurité des enfants, ils ne s'entretiendront pas avec les familles au moment de la sortie. Néanmoins si vous prenez rendez-vous, ils échangeront avec vous (en présentiel ou par téléphone) en fonction de leur disponibilité. Les rendez-vous ont lieu le matin avant la classe ou en fin de journée (pas de rendez-vous sur la pause méridienne).

APC (activités pédagogiques complémentaires).

Les APC sont proposées à tous les élèves de la MS au CM2, les mardis et jeudis pendant la pause méridienne. Tous les enfants inscrits devront manger à la cantine afin de garder le portail fermé.

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée : Lundi 1 septembre ou mardi 2 septembre 2025 (selon planning communiqué précédemment).

Toussaint : du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025.

Noël : du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026.

Hiver : du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026.

Printemps : du samedi 11 avril au mardi 27 avril 2026.

Pont de l'ascension : du mercredi 13 mai au lundi 18 mai 2026.

Lundi de Pentecôte : lundi 25 mai 2026.

Eté : samedi 4 juillet 2026

ATTENTION : L'étude et la garderie débuteront jeudi 4 septembre (sauf PS lundi 8 septembre).

Pas d'étude les veilles de vacances mais uniquement une garderie.

LES MESSES ET CELEBRATIONS

Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Les jours de messes et de célébrations, les élèves d'une autre confession qui ne souhaitent pas y assister doivent néanmoins être présents, ils seront gardés dans une classe par un membre du personnel.

Rappel : pour les célébrations et les messes, les élèves ayant cours de sport le même jour devront prendre un rechange dans un sac afin de se changer.

DATES A RETENIR

- ✓ **CLASSES VERTES CE2/CM1/CM2** : du lundi 22 au vendredi 26 septembre 2025
- ✓ **PETIT DEJEUNER CARITATIF** : samedi 29 novembre 2025

- ✓ **LOTO** : vendredi 12 décembre 2025
- ✓ **JOURNEE PEDAGOGIQUE** : vendredi 23 janvier 2026. PAS DE CLASSE, l'école sera fermée
- ✓ **CARNAVAL** : mardi 7 avril 2026 (après-midi). Pas de thème imposé cette année
- ✓ **KERMESSE** : date à venir

Chaque 1^{ère} semaine des vacances scolaires (sauf Noël) APASH proposera un stage sportif sur l'école aux élèves à partir de la GS. Les inscriptions se feront directement sur le site de l'association (plus de renseignements à venir).

REUNIONS DE CLASSES :

Les réunions de classe auront lieu de 17 à 18h.

PS : jeudi 25/09	MS : lundi 15/09	GS : jeudi 18/09
CP : lundi 08/09	CE1 : mardi 09/09	CE2 : mardi 16/09
CM1 : jeudi 11/09	CM2 : vendredi 12/09	Passerelle : vendredi 12/09

A l'occasion de ces rencontres, les professeurs vous exposent le fonctionnement général de la classe, vous présentent les activités. Ils vous expliquent ce qu'ils attendent de vous et de vos enfants pour l'année à venir. Si vous souhaitez vous entretenir de manière plus personnelle avec eux, merci de prendre un rendez-vous individuel.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'APEL (Association de parents d'élèves) : **Vendredi 3 octobre à 17h.**

1^{er} Conseil d'établissement : Vendredi 14 novembre 2025

LIVRETS D'EVALUATION

De la PS au CM2 : Les livrets d'évaluation seront en ligne sur EDUMOOV fin janvier et fin juin. Pensez à les signer et à les sauvegarder.

ETUDE ET GARDERIE

La **garderie du matin commence à 7h45** de la PS au CM2. Elle se tient dans la cour des primaires ou au réfectoire selon la météo.

En maternelle, **à partir de 8h20**, l'accueil se fait dans la classe. **Avant cette heure, merci de les laisser à la garderie.**

Les parents ne sont pas autorisés à attendre dans l'établissement avant 8h15.

Le soir, de 17h à 18h, la garderie pour les maternelles et les CP a lieu dans la salle d'accueil (maternelles) alors que l'aide aux devoirs pour les CE1 au CM2 se trouve dans la cantine. A partir de 17h50, les enfants sont tous regroupés dans la cantine (ou grande cour).

La surveillance est assurée **jusqu'à 18 heures**. Après cette heure, tous les enfants doivent être impérativement récupérés.

Merci de respecter ces horaires sans quoi nous vous demanderons de trouver un autre mode de garde.

ATTENTION

- ❖ Dans le cahier de liaison, sur les tableaux d'affichages, sur école directe, par mails seront notées les informations et/ou modifications.
- ❖ Vous devez signer toutes les informations dans le cahier de liaison de votre enfant.
- ❖ Toutes les autorisations de sorties seront signées par les deux parents.
- ❖ Toute absence doit être justifiée le jour même par mail ou via école directe. A son retour l'enfant doit **remettre un billet d'absence à son enseignante** (cahier de liaison)
- ❖ Les livrets d'évaluations seront signés informatiquement sur EDUMOOV.
- ❖ **Les cartables à roulettes sont interdits dans toutes les classes.**
- ❖ Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur des bâtiments.
- ❖ Il est interdit de circuler en vélo, trottinette, skate... au sein de l'établissement. Ils doivent être laissés en bas de l'école vers le stade.
- ❖ **Les montres connectées, les « traceurs » (type « Airtag »), les téléphones portables** et tous les autres objets électroniques sont interdits aux élèves dans l'établissement.
- ❖ Nous ne sommes **pas habilitées à donner de médicaments aux élèves** (même avec une ordonnance, même de l'homéopathie) sauf dans le cadre d'un PAI.

TENUE :

Chaque enfant doit être vêtu de vêtements **bleus et/ou blancs** marqués à son nom. Les vêtements non réclamés seront donnés (à chaque période de vacances) à des associations. Le tablier (à commander sur le site « letablierbobine.fr » doit être propre et en bon état.

La coupe de cheveux et la tenue doivent être classiques et correctes, les chaussures non tenues à l'arrière, les shorts et vêtements courts (au-dessus du genou), déchirés ou échancrés, les robes ou corsages à fines bretelles, les tatouages (même éphémères), piercings, boucles d'oreilles (pour les garçons), coloration des cheveux et coiffures rasées (coupe « footballeur »), le maquillage (vernis à ongles compris) sont interdits.

Les parents des enfants ne respectant pas le code vestimentaire seront contactés par téléphone afin de venir les changer.

Pas de tenue de sport pour les messes et les célébrations.

Le tablier est obligatoire à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} juin.

Je me tiens à votre disposition, particulièrement le lundi et le mardi qui sont mes journées de décharge. Merci de prendre rendez-vous via école directe en précisant le motif de votre demande.

La communauté religieuse, le personnel ainsi que l'équipe enseignante se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée scolaire.

Sylvie NAEGELEN

Les personnels de l'Éducation nationale effectuent une mission de service public.

La loi vous oblige à les respecter, dans vos gestes et dans vos paroles.

Article 433-5 du code pénal

*L'outrage envers une personne chargée d'une mission de service public, lorsque les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou à l'occasion de l'entrée et sortie des élèves, est puni de **six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.***

IMPORTANT

Pour donner suite à des événements passés, je vous informe que selon l'article 226-1 du code pénal, **il est interdit d'enregistrer ou de partager les paroles d'une personne qui ont été émises dans un contexte privé** (rendez-vous avec un enseignant par exemple) **sans son consentement clairement exprimé**. Il s'agit d'une **atteinte à la vie privée passible de poursuites judiciaires** que nous ne manquerons pas d'entreprendre.



BONNE RENTRÉE
À TOUS !